

**AGENCE POUR LA SECURITE DE LA NAVIGATION AERIENNE EN AFRIQUE ET A MADAGASCAR
(ASECNA)**

Avis d'appel à la candidature

Le mandat de la commission de Vérification des Comptes (CVC), présidée actuellement par M. Brice Ondongo-Ezhet (Congo), expire à la fin de l'année 2015, Conformément aux Statuts de la Convention relative à l'ASECNA, il convient de lancer un appel à candidature afin de permettre au conseil d'Administration, lors de sa prochaine session ordinaire de Décembre, de procéder à la désignation des commissaires aux comptes pour la période 2016-2018.

Selon l'article 48 des Statuts de l'Agence, la CVC est composée de trois personnes « choisies par le Conseil d'Administration, sur une liste de candidats proposés par les Etats membres de l'ASECNA ». Les membres de la Commission sont nommés pour trois ans et leur mandat est renouvelable une seule fois.

A cet effet, à l'instar de la dernière procédure de désignation en 2012, il importe que chaque Etat propose au maximum, deux candidatures qui répondent à l'ensemble des critères ci-après :

- âge minimum de 40 ans au 1^{er} janvier 2016.
- Avoir un diplôme d'enseignement supérieur dans un domaine financier, comptable, économique, commercial.
- Avoir suivi une formation en matière de comptabilité publique.
- Posséder une expérience professionnelle d'au moins dix années dans le domaine financier et comptable, avec de solides références en matière de contrôle de comptes publics.
- Une expérience en tant que membre d'une juridiction financière serait enfin appréciée.

Il est souhaitable également de préciser, notamment dans l'éventualité où la recherche du candidat procéderait d'une publication, les modalités pratiques d'exercice de la mission :

- Le poste n'est pas un poste d'agent permanent, mais résulte d'un mandat rétribué par une indemnité annuelle forfaitaire allouée par le Conseil d'Administration ; le mandat est attribué pour trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Une disponibilité effective des membres de la CVC est requise en mai et juin afin de permettre l'approbation des comptes de l'Agence par son Conseil d'Administration lors de sa session ordinaire de juillet.
- Les dossiers de candidatures sont à adresser au Président du Conseil d'Administration de l'ASECNA, 75 rue La Boétie 75008 Paris, pour le 1^{er} décembre 2015 au plus tard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleures.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean- François THIBAUT